



AVRIL 2002

<u>Votre entreprise taillée sur mesure pour vous</u>	<u>Les services-conseils (éditorial)</u>
<u>La mise en culture des terres nouvellement déboisées</u>	<u>La richesse d'un propriétaire: un boisé de ferme</u>
<u>Défrichement planifié</u>	<u>Le contrôle du déboisement: un pouvoir municipal reconnu</u>
<u>Invitation aux offreurs de services</u>	<u>En Alberta, un voyage exploratoire fructueux</u>
<u>Quinze leçons de gestion</u>	<u>Le sureau, vous connaissez?</u>
<u>La relève: des besoins, des défis</u>	<u>Concours provincial Agri-génie 2002</u>
<u>Les semis: petits rappels</u>	<u>Techniques de lavage de tubulure</u>
<u>Avez-vous fait votre dénonciation?</u>	<u>La rotation des cultures</u>
<u>En mai, des échantillonneurs d'eau vont passer</u>	<u>Nouveautés</u>
<u>Quel cultivars de bleuet en corymbe choisir?</u>	<u>Le colloque en production laitière 2001: un franc succès</u>

ACCUEIL VISION

ACCUEIL

vos commentaires

© GOUVERNEMENT DU
QUÉBEC - 2002



Votre entreprise taillée sur mesure pour vous

Fritz Jean-Pierre, agronome

Vous choisissez vos chaussures selon votre pointure. Vous achetez votre complet ou votre tailleur selon votre grosseur, votre grandeur ou votre taille. Qu'en est-il de votre entreprise? Peut-elle supporter l'établissement de la relève ou un autre coût de vie? Est-elle rentable? Quelle devrait être sa taille afin de pouvoir mieux en vivre? La détermination du seuil de rentabilité répond à toutes ces questions et permet de «tailler» votre entreprise sur mesure pour vous.

Au moment où vous lirez ces lignes, le comptable vous aura déjà livré vos états financiers 2001. La plupart seront analysés (analyses de groupe, de syndicat de gestion et autres) et accompagnés des recommandations d'usage. D'autres, cependant, ne le seront pas. D'une manière générale, il faut prendre un temps d'arrêt avant le début des travaux des champs et la nouvelle saison pour analyser les états financiers. Cela permet d'évaluer les résultats obtenus, de les comparer aux objectifs fixés au départ et de faire les ajustements nécessaires pour la nouvelle année.

Plusieurs outils servent à l'analyse des états financiers: le diagnostic des forces et des faiblesses, l'analyse du bilan par les ratios, l'analyse des investissements ou des capitaux, etc. Cependant, l'analyse du seuil de rentabilité ou du point mort est de loin l'outil par excellence. Elle met en relation les unités de production, les revenus ou produits et les coûts (fixes et variables) et réagit très vite aux fluctuations de l'un ou l'autre de ces éléments; d'où son autre appellation d'analyse de sensibilité. Si la taille d'une entreprise correspond à son seuil de rentabilité, son bénéfice net d'exploitation est égal à zéro. Cela veut dire que tous ses frais sont couverts incluant les amortissements et le coût de vie.

Quelques définitions

Les unités de production sont des unités vendues, ou un volume de production, exprimées de différentes manières. On peut parler du nombre de moutons, de chèvres, de vaches de boucherie, de porcs à l'engraissement, de truies, de vaches laitières, de kilogrammes de viande, d'hectolitres de lait produit, de kilogrammes de matières grasses, de kilogrammes de fraises, de livres de sirop d'érable par entaille ou du nombre d'entailles, etc.

Les revenus ou produits sont, évidemment, les recettes découlant de la production. Les ventes de foin et de grain produits servent à réduire les frais variables dans les productions animales consommant de la moulée et des fourrages.

Les coûts fixes et les coûts variables; en général, les coûts fixes sont des charges qui ne varient pas ou pas beaucoup en fonction du volume de production. Les coûts variables, par opposition aux coûts fixes, fluctuent. Ces notions sont ainsi admises. En les analysant de plus près, on peut cependant se rendre compte que tous les coûts sont variables.

LE SEUIL DE RENTABILITÉ

Pour illustrer cet outil, prenons par exemple une exploitation de chèvres laitières. Les données proviennent du Budget Chèvres laitières, AGDEX 435/881, sauf pour le coût de vie et les intérêts sur le financement à moyen et à long terme. Nous aurions pu retenir une érablière ou une production vache-veau pour arriver aux mêmes fins.

		Le vôtre
Production	Chèvres laitières	
Nombre d'unités	150 têtes (A)	(A)
Produits		
- Lait vendu	79 886 \$	\$
- Animaux vendus	9 355 \$	\$
- Vente de foin	0 \$	\$
- Vente de grain	0 \$	\$
Total des produits	89 241 \$ (B)	\$ (B)
Produits par unité (C) = (B) ÷ (A)	594,94 \$/chèvre (C)	/tête (C)
Coûts variables		
- Approvisionnements	35 591 \$	\$
- Opérations culturales	6 327 \$	\$
- Mise en marché	9 502 \$	\$
- Entretien et réparation équipement	696 \$	\$
- Main-d'œuvre occasionnelle	750 \$	\$
- Assurance-animaux	297 \$	\$

- Assurance-récolte fourrages	355 \$	\$
- Assurance-récolte grains	47 \$	\$
- Vente de foin	(moins) (0 \$)	\$
- Vente de grain	(moins) (1 320 \$)	\$
- Int. court terme et marge de crédit	296 \$	\$
Total coûts variables	52 541 \$ (D)	\$ (D)
Coûts variables par unité (E) = (D) ÷ (A)	350,27 \$/chèvre (E)	\$ (E)
Marge avant coûts fixes (MACF) (F) = (C) - (E)	244,67 \$/chèvre (F)	\$ (F)
Coûts fixes		
- Coût de vie et impôts	15 000 \$	\$
Intérêts financement (m.t. et I.t.) (200 000 \$, 8%, 20 ans)	8 000 \$	\$
- Amortissement mach. équipement	6 330 \$	\$
- Amortissement bâtisses	2 988 \$	\$
- Taxes foncières nettes	750 \$	\$
- Assurance-responsabilité	164 \$	\$
- Assurance feu, bâtisses et équip.	450 \$	\$
- Assurance-machinerie	326 \$	\$
- Entretien fonds de terre et bâtisses	1 367 \$	\$
-Frais camion ou automobile (ferme)	2 500 \$	\$
- Téléphone et électricité (ferme)	3 750 \$	\$
- Cotisations, frais professionnels	900 \$	\$
- Location terrain	0 \$	
- Location bâtisses	0 \$	\$
- Divers	750 \$	\$
Total des coûts fixes	43 275 \$ (G)	\$ (G)

Seuil de rentabilité (H) = (G) ÷ (F)	177 chèvres (H)	têtes (H)
Bénéfice net d'exploitation (I) = [(A) - (H)] x (F) x (F)	- 6 606 \$ (I)	\$ (I)

Le seuil de rentabilité est à 177 chèvres, tandis que le troupeau comporte 150 têtes. Pour couvrir tous les frais incluant les amortissements et le coût de vie, il manque 27 chèvres (150 - 177).

Pour les entreprises en démarrage ou qui n'ont pas encore atteint leur vitesse de croisière, on peut temporairement ne pas tenir compte des amortissements (9318\$). En fait, ces derniers ne sont pas des déboursés réels et servent surtout à l'autofinancement ou aux réinvestissements dans l'entreprise. Dans ce cas, on obtiendrait de nouveaux coûts fixes avant amortissements de 33 957\$. En suivant la même méthode de calcul, nous arriverions à un nouveau seuil de rentabilité avant amortissements de 139 chèvres.

Nous aurions pu pousser les simulations un peu plus loin en doublant le coût de vie ou en augmentant les intérêts à moyen et à long terme payés sur d'éventuels nouveaux emprunts. Nous préférons cependant vous laisser le soin d'adapter l'outil à votre situation. Vos conseillers et conseillères des centres de services du MAPAQ ou d'ailleurs se feront un plaisir de vous aider dans cette démarche. En agissant ainsi, vous parviendrez à déterminer le seuil de rentabilité de votre exploitation, à ajuster vos objectifs selon ce seuil et à «tailler» votre entreprise sur mesure pour vous.

ACCUEIL



vos commentaires





La mise en culture des terres nouvellement déboisées

Jean-Noël Couture, agronome, conseiller en grandes cultures

La situation de surplus de lisier en Chaudière-Appalaches crée une forte demande pour trouver des superficies propices à l'épandage de ces matières fertilisantes. Plusieurs producteurs déboisent des terres afin de les mettre en culture et de s'en servir comme site d'épandage. Puisque ces terres n'ont pas été améliorées par le passé, ou l'ont été il y a longtemps, leur mise en culture demande une démarche réfléchie pour donner le bon rendement des cultures qui y seront pratiquées.

L'essentiel du défrichage consiste à éliminer les arbres, souches, broussailles, pierres et autres obstacles. Cependant, d'autres opérations sont nécessaires pour que la terre soit prête pour la culture. Il faut procéder au drainage, à la configuration de surface, au nivellement, au chaulage et à l'apport de matière organique. Le choix de la culture est aussi un élément important pour la mise en valeur et l'amélioration du sol.

L'analyse de sol

La gestion d'un sol doit se faire en fonction des propriétés physiques, chimiques et biologiques de celui-ci. Tout producteur connaît l'analyse chimique qui nous renseigne sur le pH et sur la teneur en matière organique et en éléments (P-K-Ca-Mg-Al). L'analyse chimique n'est pas une commodité, c'est une nécessité. D'ailleurs, la réglementation agroenvironnementale l'exige dans le cadre des plans agroenvironnementaux de fertilisation.

Dans le cas d'un sol nouvellement mis en culture, l'analyse granulométrique est un atout supplémentaire, car elle identifie la texture du sol, c'est-à-dire la proportion de sable, de limon et d'argile. La connaissance du type de sol est un élément important qui nous renseigne sur ses caractéristiques, la susceptibilité à la sécheresse ou à la compaction par exemple, qui influenceront notamment les méthodes de travail du sol et de gestion des fertilisants.

L'analyse de laboratoire ne peut qu'analyser le contenu réel de l'échantillon soumis, d'où l'importance de procéder à un échantillonnage représentatif de l'ensemble de la parcelle. Puisque le sol de ces terrains est particulièrement variable, il faut augmenter le nombre de sites de prélèvement de sous-échantillons par rapport à un champ uniforme. Si on note des changements significatifs de type de sol dans la parcelle à analyser, il vaut mieux la diviser en sous-parcelles et faire analyser chacune d'elles séparément.

Le chaulage

Il est fort probable que le sol d'un terrain déboisé soit trop acide pour atteindre un bon niveau de productivité des cultures et une bonne efficacité des engrais. Dans ce cas, il faudra procéder au chaulage de façon à obtenir un pH entre 6,0 et 6,8, selon les cultures qui seront pratiquées.

La pierre à chaux naturelle est le produit à privilégier. En plus de corriger l'excès d'acidité, la chaux favorise la formation d'une bonne structure de sol et le développement d'une vie microbienne, deux éléments souvent fortement déficients dans ces sols.

L'apport de matière organique

On ne saura jamais exagérer l'importance de la matière organique sur la fertilité des sols. Par conséquent, tout au long des travaux de déboisement, d'essouchement, de nivellement ou de drainage, il faut être particulièrement vigilant pour préserver la couche de sol de surface, mieux pourvue en matière organique. Puisque toutes ces opérations ont comme conséquence un bouleversement de la couche superficielle de sol, la teneur en matière organique peut donc être très variable dans la parcelle. L'apport régulier de fumier solide au cours des premières années de mise en valeur permet de corriger au moins partiellement ces variations et favorise l'activité microbienne nécessaire à la décomposition des résidus forestiers. Le lisier de porc n'est pas en soi un apport réel de matière organique, mais constitue un excellent apport d'azote pour la culture et permet une décomposition plus rapide des résidus. L'alternance de ces deux engrais de ferme peut donc être envisagée positivement.

Le travail du sol

Le travail du sol est une étape importante dans la préparation d'une nouvelle terre. Toutes les opérations doivent être faites lorsque le sol est sec, de façon à minimiser la compaction et à laisser le moins de mottes possible. La préparation primaire peut être faite avec un outil à disques, de type déporté (offset), qui s'accommode mieux des rebuts de bois, des souches, des racines et des pierres que la charrue à versoirs. Il faut éviter de travailler le sol trop profondément pour laisser la matière organique dans la couche de surface.

Les cultures

Idéalement, la première culture pratiquée devrait être une culture pour enfouissement. Dépendamment de la date de fin des travaux et des conditions de surface du terrain, l'introduction d'un engrais vert n'est pas nécessairement une perte d'année de production ni de rendement. Il ne faut pas négliger les impacts positifs de l'enfouissement d'une culture jeune dans le sol: la structuration du sol par l'action des racines et la stimulation de la vie microbienne.

Le choix de la culture d'enfouissement dépend de plusieurs facteurs, dont la période de semis. Au printemps ou en début d'été, on pourra privilégier l'utilisation d'une légumineuse fourragère, comme le trèfle rouge, qui répond bien sur les sols bouleversés et qui permet de fixer l'azote de

l'air et de le retourner au sol. Elle sera accompagnée d'une plante abri peu exigeante, comme l'avoine, qui peut être ensilée s'il y a besoin impératif de fourrage, mais qui peut tout simplement être «choppée» au-dessus du trèfle, pour éliminer la compétition, et laissée sur le champ. Si la croissance du trèfle est suffisamment rapide pour qu'il soit enfoui avant la mi-août, on peut procéder au semis d'un deuxième engrais vert de crucifère, de moutarde blanche ou de radis huileux, à la suite d'une application de lisier par exemple. Sinon, le trèfle est enfoui peu profondément le printemps suivant pour faire place à la culture à implanter.

La tendance suivie par les producteurs est souvent d'implanter une culture de maïs dès la première année afin d'utiliser le plus de lisier possible. Ce n'est pas le meilleur choix sur le plan de la mise en valeur des sols et de l'environnement. Une culture fourragère vivace est préférable, à cause d'une meilleure couverture du sol contre l'érosion et à cause du système racinaire qui explore mieux l'ensemble de la couche arable et qui permet une meilleure structuration des agrégats de sol. Avec deux coupes de foin, les quantités de lisier utilisées peuvent être équivalentes.

La mise en valeur d'une terre nouvellement déboisée est un processus exigeant qui mérite une bonne planification. Le respect des différentes étapes permet d'atteindre plus rapidement un bon niveau de productivité tout en minimisant l'impact sur le milieu.



vos commentaires



2002-04-29



Défrichement planifié

Luc Dubreuil, ingénieur

Présentement, dans la région de la Chaudière-Appalaches, il se fait passablement de défrichement. Différentes raisons justifient ces travaux: besoin de superficies pour épandage de fumier et de lisier, valeur marchande élevée des terres cultivées, augmentation des besoins en fourrage ou en céréales pour les troupeaux, etc.

Peu importe les raisons, la mise en culture d'une terre boisée doit se faire selon deux principes: la conservation maximale de la zone superficielle, ou couche arable, et l'aménagement maximal, tout en minimisant les déplacements de sol. Pour en arriver à cela, une planification des travaux à réaliser est obligatoire. Cette dernière comprend onze étapes.

1. Relevé des lieux

La phase la plus déterminante, et qui semble anodine, est la préparation d'un plan initial. Différents documents peuvent être utiles pour la préparation de ce plan: photos aériennes, cartes altimétriques, cartes hydrographiques, etc. Un relevé des lieux viendra préciser des observations, même s'il est fait de façon grossière. Ce relevé permettra de planifier une bonne partie des travaux à exécuter, soit entre autres l'orientation à donner aux drains souterrains et, par le fait même, l'enfouissement des souches et des pierres qui doit être fait parallèlement aux drains. L'aménagement des planches et les besoins de drainage de surface et de creusage de fossés peuvent déjà être planifiés à ce moment, ce qui évitera des déplacements inutiles de sol et permettra une évaluation assez précise du coût de ces travaux.

2. Égouttement initial

Si pour fins de drainage, des fossés de ligne sont nécessaires, ou encore, des voies d'évacuation des eaux doivent traverser des terrains avoisinants, des ententes devront être prises avec les propriétaires de ces terrains avant le début des travaux.

Si le creusage de cours d'eau est requis pour obtenir un bon égouttement, des démarches peuvent déjà être entreprises auprès de la corporation municipale. Un permis devra être demandé auprès du ministère

de l'Environnement du Québec (MENV) pour effectuer différents travaux dans les cours d'eau. Différentes recommandations vous seront transmises par le MENV pour diminuer les impacts d'aménagement sur les habitats fauniques.

3. Aménagement d'un chemin

Si les conditions de portance du sol sont trop faibles et que la quantité de transport de bois le justifie, un chemin peut être construit. Généralement, une pelle hydraulique est utilisée. La façon de procéder est fort simple: on se sert du sol excavé du fossé que l'on aménage (pour améliorer le drainage) pour faire le remblai du chemin de ferme.

4. Déboisement

Le déboisement peut être effectué par le propriétaire ou par un entrepreneur spécialisé en déboisement. Il consiste à récupérer tout le bois de valeur commerciale. L'entrepreneur est habituellement payé selon une entente au pourcentage de bois récupéré.

5. Essouchement et mise en andains

L'essouchement et la mise en andains peuvent s'effectuer de deux façons bien différentes: à l'aide d'un buteur muni d'un peigne ou avec une pelle hydraulique, également munie d'un peigne. Cette dernière a l'avantage d'être plus rapide et de séparer davantage le sol des débris forestiers.

6. Épierrement grossier

Souvent, cette étape est accomplie en même temps que l'essouchement. Les grosses roches sont mises à l'écart des débris et seront enfouies ultérieurement, si l'andain est broyé. Sinon, elles seront enfouies en même temps que les débris.

7. Dispositions des débris

Avant l'arrivée des broyeurs, les andains étaient brûlés et les restes enfouis. Maintenant, certaines machines permettent de broyer ou de déchiqueter les débris forestiers. Deux types de broyeurs sont disponibles. Le broyeur à rotation lente se caractérise par un rotateur qui entraîne les matériaux vers le peigne de broyage. Celui-ci peut broyer des pierres de 200 millimètres. Tout est broyé de finement à grossièrement, selon la grosseur du matériel désiré. Le travail est mieux exécuté sur les andains datant de plus de deux ans. Le broyeur forestier, quant à lui, permet l'exécution de cinq types de travaux: le broyage de haies, le broyage grossier, le broyage de surface, le broyage complet et le broyage alterné. Le travail est rapide et efficace. La biomasse broyée est laissée sur place et répartie uniformément.

8. Creusage de fossés

Après avoir effectué les travaux de disposition des débris, l'égouttement de surface à l'aide de fossés et de rigoles peut être entrepris. Un buteur avec lame arrière ou une pelle avec godet à fossé sont les machines les plus employées. Un bon système de drainage de surface demande un relevé assez précis des lieux et une bonne planification des travaux.

9. Modelage de terrain

Le modelage du terrain consiste à lui donner une forme pour permettre un meilleur égouttement de surface. Il peut être aménagé en planches, si la pente est faible, ou aplani, si la pente naturelle est de plus de 1%.

10. Pose de drains souterrains

Si le sol se draine mal naturellement, la pose de drains souterrains devient un incontournable. Le drainage

peut être parcellaire ou systématique. Un conseiller du MAPAQ peut vous aider grandement à planifier votre projet.

11. Nivellement

Le nivellement est une opération qui fait suite au modelage et qui consiste à uniformiser le sol de surface en éliminant toute dépression qui pourrait laisser s'accumuler de l'eau. C'est un travail qui doit être répété à plusieurs reprises avant d'arriver aux résultats escomptés. L'utilisation d'une niveleuse à longue portée ou au laser permet d'obtenir les résultats voulus plus rapidement.

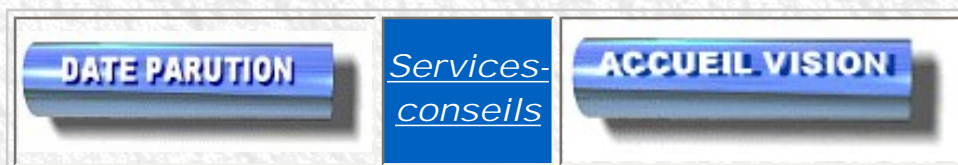
La mise en culture de nouvelles terres demande une très bonne planification. Le choix de la machinerie appropriée n'est pas toujours évident et les nombreuses autorisations à obtenir peuvent devenir tout un casse-tête. Informez-vous auprès des conseillers du MAPAQ de votre centre de services. Ils sauront vous guider tout au long de vos démarches.



vos commentaires



2002-04-29



Invitation aux offreurs de services

Pierre Lemay, agronome, conseiller régional en communication

Dans le but d'accroître la visibilité et l'accessibilité des services-conseils non liés à la vente de produits, le Comité MAPAQ-UPA sur les services-conseils de la Chaudière-Appalaches entreprenait, au cours de l'été 2000, le portrait de l'ensemble des ressources conseils non liées à l'échelle régionale. Cet inventaire a permis la publication du *Répertoire des services-conseils aux entreprises agricoles de la Chaudière-Appalaches*.

Mis à jour en janvier 2002, ce dernier n'a toutefois pas la prétention de présenter tous les services-conseils non liés de la région. Malgré le soin mis dans la recherche des gens offrant de tels services, il peut arriver que certains nous soient demeurés inconnus ou que de nouveaux aient été développés depuis. Nous vous invitons donc à vous manifester, en tenant compte de la définition qui suit: un service-conseil non lié, c'est une recommandation fournie par un professionnel (agronome, ingénieur ou autre) vis-à-vis d'une problématique vécue à la ferme. Cette réponse ou cette intervention permet d'améliorer certains aspects de l'entreprise liés à la gestion, à la technique, à la mise en marché ou à tout autre secteur d'activité touchant l'entreprise agricole. Mais surtout, les services non liés impliquent qu'ils ne sont pas rattachés à la vente d'un produit. Ils sont donc totalement indépendants et non-intéressés.

Si vous offrez un service-conseil non lié, que votre entreprise ou organisation n'est pas inscrite dans le répertoire et que vous souhaitez qu'elle le soit, vous pouvez faire parvenir votre inscription par télécopieur, par courrier électronique ou par envoi postal. Les coordonnées sont les suivantes: MAPAQ, Centre administratif, a/s Lise Cloutier, 675, route Cameron, bureau 100, Sainte-Marie G6E 3V7, télécopieur: (418) 386-8345, courrier électronique: lise.cloutier@agr.gouv.qc.ca. Vous devez fournir les renseignements suivants: le nom de l'offreur de services, le territoire couvert, la liste exhaustive des services offerts, les noms des personnes-ressources que les entreprises agricoles pourront contacter et les coordonnées complètes de l'offreur de service. L'inscription doit être approuvée par le Comité régional MAPAQ-UPA avant d'être incluse au répertoire. Par ailleurs, notez que l'ensemble des fiches des offreurs de service est disponible sur le site Web du MAPAQ à

l'adresse suivante: www.agr.gouv.qc.ca/dgpar/sites/r12/index.htm.

Le répertoire est une initiative du comité régional MAPAQ-UPA qui est formé de représentants et de représentantes de la Direction régionale de la Chaudière-Appalaches du MAPAQ et des fédérations de l'UPA de la Beauce, de la Côte-du-Sud, de Lévis-Bellechasse et de Lotbinière-Mégantic. Pour de l'information supplémentaire, communiquez avec madame Johanne Leblond des fédérations de l'UPA de Lévis-Bellechasse, Lotbinière-Mégantic au (418) 872-0770.

ACCUEIL



vos commentaires

Agriculture, Pêcheries
et Alimentation
Québec 

2002-05-02



DATE PARUTION

*Production
bovine*

ACCUEIL VISION

Quinze leçons de gestion

Denis Brouillard, agronome, Conseiller régional en production animale

Il y a des leçons à tirer du cycle du bœuf. C'est ce à quoi s'est occupé Harlan Hughes, agroéconomiste et professeur émérite à l'Université du Dakota du Nord. Il conseille les producteurs de veaux d'embouche par le programme de Gestion intégrée des ressources. Les analyses technico-économiques qu'il a étudiées depuis près de 10 ans lui permettent de tirer des leçons des années parfois bonnes, parfois mauvaises.

Leçon 1: Pour savoir d'où vient l'argent, les producteurs doivent détailler leur comptabilité suffisamment pour distinguer chaque poste de revenu et de dépense. Ceci leur sert à calculer la rentabilité de chaque production distincte.

Leçon 2: Les producteurs de veaux d'embouche doivent compter les femelles exposées aux taureaux pour mesurer l'efficacité reproductive. Ainsi, le pourcentage de veaux produits se calcule en divisant le nombre de veaux sevrés par le nombre de femelles exposées. Puis on ajuste avec le nombre de femelles achetées ou vendues après le retrait des taureaux.

Leçon 3: Le fait de prendre les données sur la performance du troupeau mène à une gestion plus intensive. À son tour, la gestion intensive mène à une production plus élevée. Cette dernière favorise normalement une baisse du coût de production.

Leçon 4: On ne peut mesurer la rentabilité de la ferme sans faire l'inventaire au début et à la fin de l'année comptable. La rentabilité tient compte de tout ce qui est produit, vendu ou pas.

Leçon 5: On obtient le coût de production unitaire (CPU) en divisant les coûts totaux liés au troupeau par le poids total de veaux produits. Le coût varie énormément d'un producteur à l'autre. Dans le Dakota du Nord, le coût de production unitaire se base sur 100 livres de bouvillon semi-fini.

Leçon 6: L'expérience a démontré qu'il y a beaucoup de vaches louées dans les plaines du nord des États-Unis. On s'est aperçu que dans les fermes où on gardait des vaches louées, le CPU était habituellement plus élevé. Il était fréquent de constater que le propriétaire des vaches recevait 40% du prix des veaux vendus et tout le revenu de la vente des vaches de réforme. Étant donné que le revenu des vaches de réforme atteint 10 à 20% du revenu brut, plus de 50% du revenu brut allait aux propriétaires des vaches.

Leçon 7: On croit habituellement que, pris isolément, le principal coût est celui de posséder une vache. En réalité, c'est le coût d'alimentation qui dépasse tous les autres dans une ferme de production de veaux d'embouche.

Leçon 8: On a constaté que, dans plusieurs cas, la répartition des coûts et des revenus de location s'avère inéquitable. Si le locateur de la vache fournit 30% du coût tandis que le locataire en fournit 70%, alors une location équitable fournirait 30% du revenu au locateur et 70% au locataire. Dans la plupart des cas, la répartition s'établissait ainsi: locateur/locataire = 40/60, ce qui s'avère habituellement inéquitable.

Leçon 9: Durant tout le cycle des années 1990, les grosses vaches produisant de gros veaux étaient très rentables, lors des années de prix élevés des veaux. On a aussi appris que les grosses vaches produisant de gros veaux peuvent causer des pertes majeures les années de bas prix des veaux.

Leçon 10: On a identifié quatre facteurs critiques de réussite chez les fermes les plus rentables: poids des veaux au sevrage, coût d'alimentation bas, revenu brut élevé et coûts généraux bas. On a appris que les vaches ne peuvent supporter une dette lourde, la limite se trouvant probablement à moins de 40% du capital investi pour elles.

Leçon 11: On ne peut gérer ce qu'on ne mesure pas. Par exemple, si on ne mesure pas la consommation alimentaire, on ne peut en gérer les coûts. Sans mesurer, comment peut-on savoir si on progresse?

Leçon 12: Habituellement, les producteurs ayant un coût de production bas connaissent les besoins alimentaires de leurs vaches et la composition des aliments; ils fournissent aux vaches ce dont elles ont besoin et en fonction de leurs besoins. D'un autre côté, les producteurs au coût de production élevé fournissent les aliments sans compter; en cas de doute, ils en ajoutent. Ils ne connaissent habituellement pas la composition des aliments qu'ils produisent ni les besoins alimentaires de leurs vaches, particulièrement les taures gestantes. Ils servent souvent la même ration au deuxième et au troisième trimestre de gestation ainsi que durant la lactation. Ils nourrissent aussi les vaches de deux ans avec les vaches adultes.

Leçon 13: On peut dire que le coût de l'alimentation représente 60% du coût total de production. Ainsi, la consommation s'avère un élément déterminant de ce dernier. Malgré cela, trop peu de producteurs équilibrent les rations. On constate en général que le coût des aliments produits à la ferme est plus bas que celui des aliments achetés. À cela il y a une exception, c'est quand le producteur assume des dettes sur le fonds de terre et sur la machinerie pour produire ces aliments. Dans ce cas, les producteurs ont avantage à acheter les aliments, car cela coûte moins cher que de les produire. Avec le temps, le coût des machines a augmenté considérablement.

Leçon 14: On constate que les producteurs qui ont un coût global de production élevé démontrent des coûts élevés dans tous les postes de production. La charge de la dette est plus basse chez les producteurs à faible coût de production, mais leur dette n'est pas nulle. La dette totale se situe à 493\$

canadiens en moyenne chez ceux qui produisent à moindre coût, tandis qu'elle atteint 902\$ canadiens chez ceux qui ont un coût de production élevé.

Leçon 15: Le tiers des producteurs participant au programme de Gestion intégrée des ressources ont produit des veaux pour moins de 79\$ les 100 livres. Ils ont réussi à faire un profit même dans les années difficiles; ça n'a pas été le cas des producteurs à coût de production élevé.

En résumé, les producteurs doivent peser leurs veaux pour mesurer la performance des troupeaux. Ils doivent compter les vaches après le retrait du taureau et au 1^{er} janvier de chaque année. Ils doivent calculer les résultats financiers du troupeau, excluant toute autre activité économique de la ferme. Nous avons aussi appris que les producteurs doivent calculer leur coût de production pour pouvoir le gérer. Finalement, nous constatons que l'analyse comparative des troupeaux par rapport à des troupeaux de référence s'avère le plus puissant outil de gestion disponible, et de loin.

Chez nous, en Chaudière-Appalaches, les producteurs ont la chance de profiter des leçons tirées par l'éminent Harlan Hughes qui met en lumière l'importance de la gestion technique et économique. En effet, pour l'analyse comptable et les conseils en gestion, vous pouvez consulter les conseillers des Groupes conseils agricoles tandis que pour calculer les performances des troupeaux, le personnel du MAPAQ est présent avec le Programme d'amélioration des troupeaux de boucherie du Québec (PATBQ). En somme, les producteurs de chez nous ont tout ce qu'il faut pour gérer le présent et planifier l'avenir.

Référence: Hughes, Harlan. *Lessons learned from a decade of Integrated Resource Management*, Canadian Cattlemen, janvier 2002, page 28.



vos commentaires



2002-05-02



La relève: des besoins, des défis

Sarah Lepage, technicienne agricole

Les groupes de relève peuvent compter sur l'implication du MAPAQ. Présent depuis longtemps et conscient des besoins, il accorde non seulement de l'aide financière, mais aussi technique. Tout juste arrivée en poste à Sainte-Marie, aussitôt je me vois affectée à une mission: celle d'assister les groupes de relève assignés à notre centre de services.

Avant d'étudier en agriculture, le concept de groupes de relève m'était inconnu. Mais quelle surprise de constater leur existence. Quel autre corps de métier peut se vanter de soutenir un groupe d'appui à l'entrepreneuriat? Combien de jeunes propriétaires auraient aimé pouvoir discuter avec d'autres vivant la même situation qu'eux afin de poursuivre l'œuvre de leurs parents? Combien auraient aimé être informé des activités de leur milieu? Quelle chance offre la Fédération de la relève agricole du Québec (FRAQ) aux jeunes en voie de s'établir!

Et pour les parents qui n'ont pas connu les groupes de relève (voir tableau 1), sachez que par ces rencontres souvent tardives, celles et ceux qui occuperont une place de plus en plus importante à l'intérieur de votre organisation, vont, d'une part, chercher des renseignements essentiels à la réalisation de leurs projets futurs. D'autre part, c'est pour eux une occasion de fraterniser et de prendre un temps d'arrêt dans la frénésie qu'exige la vie à la ferme. Mais surtout, ils y viennent constater que l'agriculteur n'est jamais seul sur son île et que d'autres affrontent les mêmes réalités quotidiennes. Il faut derechef mentionner que le besoin de soutien est bien présent et qu'il ira en augmentant. La pénurie de successeurs inquiète de plus en plus au fil des années. Il faut savoir que près de 125 000 agriculteurs canadiens seront âgés de 65 ans d'ici 10 ans. On prévoit qu'au Québec le phénomène va s'accroître d'ici 15 ans. Notez que le Canada compte 385 610 agriculteurs et le Québec, 53 155, selon le recensement de 1996. Ce sont là des indicateurs assez justes de ce qui attend l'univers agricole dans l'avenir.

Il est encourageant de constater que ces agriculteurs néophytes s'instruisent de plus en plus. Il y a 11 institutions d'enseignements au collégial qui offrent le cours de «gestion et exploitation d'entreprises agricoles». En ce qui a trait aux diplômés d'études professionnelles, pour ce qui est des productions

laitières ou de boucherie, plus de 10 académies les proposent. Ce faisant, la ferme du futur sera différente de celle d'aujourd'hui. Cependant, beaucoup reste à faire et ce sont ces artistes de la terre qui donneront la couleur particulière aux prochaines générations.

Il y a maintenant pour moi plusieurs défis à relever. Entre autres, celui de faire connaître aux groupes de relève les ressources en place qui peuvent les aider à se situer et à se diriger lors des étapes cruciales que représentent le transfert de ferme et l'établissement en agriculture. Par ce fait, on veut toucher les parents, piquer leur curiosité, en espérant qu'eux-mêmes en viennent à s'interroger sur leurs besoins. Et surtout, il faut faire en sorte que l'agriculture ait toujours une génération derrière, prête à se relever les manches, et que celle-ci soit fière d'ensemencer la terre.

Les différents groupes de relève de la région de la Chaudière-Appalaches

- Agri-Jaro - Agri-Relève - De Bellechasse - De L'Islet
- De Montmagny - Des Etchemins- Jagrinord - Lévis et Associés
- Lotbinière Nord - Lotbinière Sud - Mégantic-Sud

et leur association

- Association de la relève agricole de la région de Québec (ARARQ)
- Association des jeunes agriculteurs de la Beauce (JAGRIBEC)
- Syndicat de la relève agricole de la Côte-du-Sud

ACCUEIL



vos commentaires





Les semis: petits rappels

Louis Robert, agronome, conseiller en grandes cultures

Au moment où vous lirez ces lignes, les semis seront probablement déjà commencés, si la tendance se maintient... L'hiver n'a pas été des plus rigoureux, le sol n'a pas gelé beaucoup avant les premières neiges l'automne passé, et le réchauffement de mi-avril aura tôt fait de faire disparaître la modeste épaisseur de neige que nous ont laissée les chutes de fin d'hiver. Bref, tout porte à croire que le sol se réchauffera rapidement d'ici le début mai, et les semis hâtifs seront probablement possibles et souhaitables, notamment pour le maïs, lequel requiert une température de sol de 8 à 10°C (profondeur de la semence) pour le début de croissance. Un hiver plutôt clément également pour la survie des céréales d'automne et des luzernières. Remarquez qu'il n'y a pas souvent de problème dans la région de ce côté, même pour le blé d'automne. Les dégâts de l'an passé résultaient davantage d'un excès de neige que de températures froides. Cette année encore, il n'y a pas eu de «redoux» ayant pu causer la formation de glace. Par contre, on pourrait s'inquiéter de la mince couche de neige. Selon certains chercheurs, il semble pourtant que 10 cm de neige suffisent pour une protection complète des pieds de luzerne. Ils ont mesuré une température (à 6 cm sous la surface du sol) supérieure de 12°C à celle mesurée lors des essais avec sol nu. À la suite d'un hiver rigoureux, une faible accumulation de neige, sans nécessairement nuire à la survie, peut tout de même porter atteinte au rendement de 1^{re} coupe, mais pas si l'hiver a été doux. Tout dépendra donc des pluies du mois de mai.

La couverture du sol

Un des exemples pratiques de la grande compatibilité entre l'agronomie et l'environnement concerne les pratiques agricoles visant une plus grande proportion de sols couverts durant la saison morte: semis directs, engrais verts, cultures de couverture, intégration des céréales d'automne dans la rotation. On a beaucoup parlé des avantages environnementaux de ces pratiques, en particulier des engrais verts. Pourtant, les effets sur la qualité du sol, l'égouttement et les besoins en engrais de la culture qui suit sont bien réels et plus importants encore. On peut maintenant ajouter à cette liste un meilleur contrôle des mauvaises herbes. Une étude québécoise a récemment fait la démonstration que le paillis créé par les résidus de ces cultures, lorsque laissé

en surface (semis direct), nuisait à la germination des mauvaises herbes et qu'après quelques années, on observait une réduction de la pression des mauvaises herbes. On sait qu'en semis direct, les résidus peuvent parfois nuire au sarclage, et qu'en pratique, on doit compter davantage sur les herbicides les premières années. Par contre, les résidus, en se décomposant en surface, libèrent des substances «allélopathiques», c'est-à-dire des composés chimiques qui inhibent la germination de plusieurs espèces de mauvaises herbes. Le seigle d'automne serait particulièrement efficace sur ce point: les toxines qu'il libère avec la pluie répriment les annuelles à feuilles larges pour une durée de 4 à 6 semaines, le temps de laisser le soya, le pois ou la prairie suivante s'établir. Avant une céréale à paille ou à maïs, le trèfle rouge, semé en même temps qu'une céréale de printemps ou à la volée au printemps dans une céréale d'automne, est tout indiqué. Le trèfle rouge de type deux coupes est encore le meilleur engrais vert «classique» pour nos conditions: il procure une belle qualité de sol, apporte de l'azote, ne nécessite pas de travaux de préparation de sol et croît rapidement après la récolte de céréale. On devrait préférentiellement le laisser passer l'hiver et, soit en tirer une récolte de fourrage au printemps, soit le détruire chimiquement dès la repousse. L'agronome français Claude Bourguignon, de passage au Québec en février dernier, suggère quant à lui de le traiter avec une demi-dose de glyphosate, question de ralentir assez sa croissance pour permettre l'établissement de la céréale semée, mais sans le détruire. Sans trèfle rouge, on peut aussi encourager la repousse de céréale par un coup de disques suivant un épandage de fumier ou de lisier, question de garder une protection du sol le plus longtemps possible. En fin de saison, l'incorporation immédiate du lisier de porcs est essentielle: à Saint-Lambert-de-Lauzon, à la fin de septembre, des chercheurs d'Agriculture Canada ont mesuré que 50 à 60% des pertes d'azote (ammoniac) par volatilisation se produisaient dans les six heures suivant l'épandage, si laissé en surface sur des résidus de canola. Cette expérience a aussi fait ressortir la rapidité d'action de l'azote du lisier de porcs: la production de nitrates par les microorganismes a débuté 50 heures après l'épandage, ce qui est comparable à la vitesse d'action de l'engrais minéral.

Les densités de semis

En terminant, un petit rappel pour les semis de céréales et de maïs. On observe, en règle générale, des densités de peuplement trop faibles dans plusieurs champs de céréales et de maïs de la région. Pour les céréales de printemps, l'objectif est de 400 plants au mètre carré, en moyenne. Ce qui veut dire, pour une variété de 35 grammes au 1000 grains (cette donnée est disponible sur le sac de semences ou dans les tableaux de recommandations) et des pertes à la levée de 10%, une dose de 155 kilogrammes par hectare. Pour le maïs, on devrait viser 84 000 plants/ha (34 000 plants/acre), ce qui revient à environ 15 centimètres (6 pouces) entre les grains, s'ils germent tous. Les «doublés» nuisent beaucoup moins au rendement que les «manques».

ACCUEIL



vos commentaires

Agriculture, Pêcheries
et Alimentation

Québec



2002-05-02



Avez-vous fait votre dénonciation?

Marc-André Bertrand, agronome, conseiller en aménagement du territoire et en développement rural

La loi 184, adoptée par le gouvernement le 21 juin 2001, prévoit que les entreprises agricoles pouvant se prévaloir du droit reconnu à l'accroissement, sans égard aux normes des distances séparatrices, ont jusqu'au 20 juin 2002 pour déposer leurs dénonciations au bureau de leur municipalité.

En effet, la loi 184, qui modifiait *la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, accorde à certaines entreprises agricoles qui comptaient au moins une unité animale le 21 juin 2001 le droit d'accroître leur cheptel sans égard aux normes de distances séparatrices, sous certaines conditions. Une de ces conditions prévoit que l'exploitant de l'entreprise agricole doit déposer une dénonciation de son unité d'élevage à la municipalité concernée avant le 20 juin 2002. Ne vous faites pas prendre au dépourvu par l'arrivée des travaux de semis et de récoltes de foin. Si vous êtes admissibles, faites votre dénonciation dès maintenant.

La loi est très précise sur les entreprises qui sont admissibles au droit à l'accroissement. Il s'agit des entreprises enregistrées conformément au *Règlement sur l'enregistrement des exploitations agricoles et sur le remboursement des taxes et des compensations* et qui détenaient au moins une unité animale le 21 juin 2001. Ces entreprises auront le droit d'augmenter leur cheptel d'au plus 75 unités animales, sans pour autant dépasser 225 unités animales. Celles-ci devront faire partie d'une catégorie d'animaux ayant un coefficient d'odeur plus petit ou égal à celui des animaux comptant le plus d'unités animales. Le cheptel déclaré devra être le cheptel maximal gardé durant l'année précédant le 21 juin 2001, en unités animales. Si un nouveau bâtiment doit être construit pour contenir le nouveau cheptel, il devra être construit à moins de 150 mètres des bâtiments existants, de façon à faire partie de la même unité d'élevage.

La loi prévoit qu'il y a un droit à l'accroissement pour chacune des unités d'élevage (ensemble de bâtiments situés à moins de 150 mètres les uns des autres). Ainsi, une entreprise agricole pourra

peut-être avoir à remplir plus d'une dénonciation et celles-ci pourraient devoir être déposées au bureau de municipalités différentes, si les unités d'élevage ne sont pas toutes situées dans la même municipalité.

La loi prévoit qu'une entreprise doit être enregistrée au MAPAQ lors de la dénonciation. Dans le cas de projet d'établissement d'une nouvelle entreprise d'élevage en cours, l'exploitant pourrait se faire enregistrer comme entreprise potentielle avant le 20 juin 2002 et, par la suite, aller déposer sa dénonciation. Cependant, la loi ne couvre pas les personnes qui élèvent quelques animaux par loisir et qui n'ont pas de projet susceptible de permettre le développement d'une entreprise agricole admissible au règlement sur l'enregistrement.

Les municipalités possèdent des formulaires de dénonciation qui peuvent être utilisés ou elles peuvent avoir développé leur propre formulaire. Il est à noter que le formulaire de dénonciation doit faire l'objet d'une assermentation, laquelle peut être faite par le secrétaire municipal ou le greffier de la municipalité.

Ne perdez donc pas un droit que la loi vous confère à cause d'une simple négligence: allez déposer vos dénonciations dès maintenant.



vos commentaires



2002-04-29



En mai, des échantillonneurs d'eau vont passer

Donald Lemelin, ingénieur, conseiller régional en conservation des ressources

Dans le cadre d'une étude sur l'eau souterraine, plusieurs résidents des bassins versants des rivières Boyer, Etchemin et Chaudière recevront la visite d'un échantillonneur qui sollicitera leur collaboration. Cette étude couvrira également quatre autres bassins versants au Québec, à savoir, les rivières Nicolet, Yamaska, l'Assomption et Bayonne.

Près de 500 résidences seront visitées en mai, dans la Chaudière-Appalaches, pour la cueillette des échantillons d'eau. Un certain nombre de réseaux de distribution d'eau potable feront partie de l'étude. Le choix des résidences visitées est tout à fait aléatoire. Votre collaboration sera très importante si des échantillonneurs se présentent chez vous. Ces derniers procéderont à un prélèvement d'échantillon d'eau pour fins d'analyse et vous laisseront un questionnaire à remplir. Les résultats d'analyse vous seront retournés avec la documentation contenant des conseils sur ce qu'il faut faire en cas de contamination de l'eau du puits.

Le ministère de l'Environnement mènera cette étude conjointement avec l'Institut national de santé publique du Québec, le ministère de la Santé et des Services sociaux et le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Elle a pour objectif de mieux documenter les risques environnementaux et sanitaires potentiellement associés aux productions animales.

Cette étude, intitulée «Étude de la qualité de l'eau potable dans sept bassins en surplus de fumier et impacts potentiels sur la santé», explorera ainsi l'association possible entre l'activité agricole intensive et la qualité de l'eau et la santé des personnes qui consomment cette eau. Les principaux indicateurs à l'étude sont les nitrates ainsi que trois types de pathogènes ciblés.





vos commentaires



2002-05-02



Quels cultivars de bleuets en corymbe choisir?

Luc Urbain, agronome, Conseiller régional en horticulture

Au début des années 90, la région de la Chaudière-Appalaches comptait moins de 2 hectares (ha) de bleuets en corymbe. Aujourd'hui, nous en retrouvons plus de 20 ha en plus de plusieurs autres projets de plantation qui sont planifiés à brève échéance. Le cultivar *Patriot* est présentement utilisé sur près de 80% des superficies et plusieurs producteurs regardent maintenant vers d'autres cultivars pour mieux répartir la saison de production.

Malheureusement, aucun programme de recherche au Québec ou au Canada ne travaille sur la création de nouveaux cultivars de bleuets en corymbe. Nous devons donc nous rabattre sur les programmes des universités américaines.

Le New-Jersey nous a donné de nombreux cultivars dans les années 60. Berkeley, Bluecrop, Blueray et Bluejay sont parmi les plus connus. Plantés abondamment au Québec dans les années 80, ces cultivars se sont montrés peu rustiques. *Patriot*, développé en 1985, a été l'un des rares cultivars issus du programme de l'Université du Maine. Initialement nommé pour les jardins domestiques, *Patriot* a rapidement démontré ses qualités pour les régions nordiques.

L'Université du Minnesota a mis en place, depuis les 30 dernières années, un programme d'hybridation dans le secteur fruitier pour développer des cultivars résistants au froid. Les croisements entre le bleuets en corymbe et le bleuets nain ont donné quelques cultivars dont *Northblue*, *Northsky* et *Northcountry*. Aucun de ces cultivars n'a permis de déloger *Patriot*, même les derniers venus: *Polaris* et *Chippewa*. Aujourd'hui, de nombreux cultivars sont proposés, dont certains d'aussi loin que la Nouvelle-Zélande. Je vous résume, en ordre de récolte, les cultivars potentiels.

BLUETTA est probablement un des cultivars hâtifs les plus intéressants. Le plant n'est pas très vigoureux et atteint rarement plus de 1,20 mètre de haut. Le fruit est moyen à petit et n'a aucune saveur particulière. De plus, il est très sensible à la pourriture sclérotique.

DUKE est présentement très utilisé en Ontario et dans les États du Nord-Est. Le plant est très productif et le fruit est d'une excellente qualité et ferme, ce qui facilite son transport et sa conservation. Nous n'avons malheureusement aucune observation au Québec sur sa rusticité.

REKA est issu du programme d'hybridation de la Nouvelle-Zélande. Le fruit est d'une excellente qualité, mais d'un calibre légèrement inférieur à celui de *Duke*. Le plant est très productif et requiert une taille sévère pour lui maintenir sa vigueur. Nous n'avons aucune donnée sur sa rusticité au Québec.

SPARTAN est probablement un cultivar avec un très bon potentiel. Il est de quelques jours plus hâtif que *Patriot* et produit un fruit d'un bleu pâle et d'un calibre très intéressant. Sa rusticité sous les conditions du Québec est bonne.

PATRIOT demeure encore le principal cultivar pour notre région. Sa très bonne rusticité et sa capacité à produire des fruits sur les rameaux les plus bas, protégés par la neige, assurent une production annuelle. La taille doit être rigoureuse pour maintenir un bon calibre du fruit. Le fruit chute facilement lorsqu'il est trop mature.

CHIPPEWA semblait avoir un très fort potentiel au Québec. Malheureusement, sa faible production et son fruit de petit calibre le rendent moins intéressant. Cependant, la saveur du fruit et sa très grande résistance au froid lui assurent une place sur certains sites.

NORTHLAND est incontestablement un autre premier choix. Très rustique et productif, il a un fruit savoureux, même s'il est d'un calibre plus faible que celui de *Patriot*. Le plant atteint rarement plus de 1,0 mètre de haut et forme une masse de jeunes branches. Il requiert une taille attentive pour faciliter la cueillette.

BLUERAY est l'un des rares cultivars issus du New-Jersey qui ont passé le test des hivers froids des années 89 et 94. Son fruit est d'une grosseur intéressante et d'une bonne saveur, mais sensible à la pourriture sclérotique.

BLUEGOLD est en tout point comparable à *Northland*, mais avec un meilleur potentiel de récolte et une qualité du fruit supérieure. Il est cependant sensible à la pourriture sclérotique. Nommé en 1990, ce cultivar est très récent et nous n'avons aucune donnée sur sa rusticité au Québec.

HARDYBLUE est aussi l'un des derniers cultivars arrivés sur le marché. Sa production est concentrée sur deux à trois récoltes, ce qui en fait un candidat idéal pour la cueillette mécanique. Le fruit est très sucré, savoureux mais moins ferme que ceux de la plupart des cultivars. Aucune donnée sur la rusticité au Québec n'est disponible.

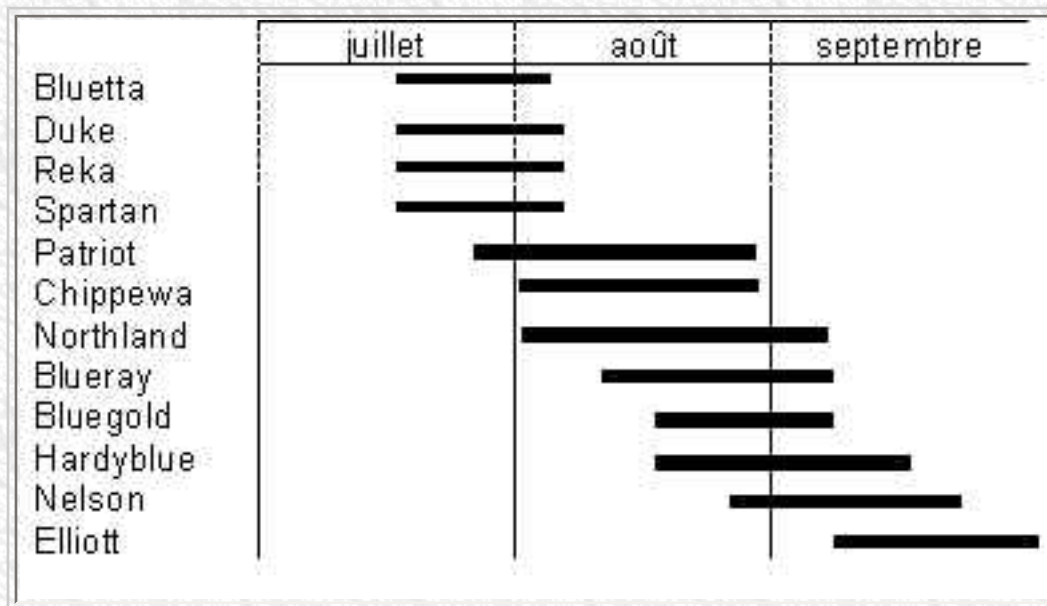
NELSON a longtemps été vu comme un cultivar tardif d'avenir. D'une bonne rusticité sous les conditions du Québec, il est cependant très lent à produire. Il n'est pas rare de voir des plants de plus de six ans avec encore très peu de production.

ELLIOTT est réservé à ceux qui ont oublié que le bleuets se cueille en août. Il est rare de voir un cultivar aussi tardif être si rustique. Son fruit a des difficultés à mûrir convenablement sous nos conditions; les froids de la fin septembre et les gels rattrapent souvent les fruits avant leur pleine maturité. Probablement trop tardif pour le Québec.

La rusticité demeure le principal caractère que nous recherchons. Elle peut varier selon les sites et surtout la qualité d'aoûtement des plants l'automne. Il faut bien retenir que ce ne sont pas toujours les températures minimales qui influent sur le plant de bleuet, mais aussi la longueur de la saison de végétation et les réserves que le plant peut accumuler avant l'hiver. Le plant requiert une saison de 160 jours sans gel pour bien compléter son cycle de croissance. Un gel trop hâtif à l'automne ou une charge excessive de fruits réduira les réserves du plant pour l'hiver et ses chances de survie.

Il est toujours intéressant d'essayer de nouveaux cultivars; et un réseau d'essais verra le jour ce printemps dans la région de la Chaudière-Appalaches. Vous pouvez aussi faire des essais sous vos conditions mais demeurez prudent et restreignez-vous à quelques plants.

PÉRIODE APPROXIMATIVE DE RÉCOLTE DANS LA CHAUDIÈRE-APPALACHES



vos commentaires





Les services-conseils

Robert Bussières, Directeur régional adjoint

Le 9 avril dernier avait lieu à Saint-Henri le 3e forum sur les services-conseils non liés (à la vente d'un produit) de la Chaudière-Appalaches sur le thème «Le réseautage».

Les 120 personnes présentes (conseillers, conseillères, producteurs, productrices) donnaient ainsi suite aux recommandations du forum de l'an passé qui concluait que les dispensateurs de services-conseils auraient avantage à créer des liens plus étroits entre eux et à partager des dossiers, leur expertise, etc., afin que les entreprises agricoles bénéficient de la synergie ainsi dégagée par l'ensemble des conseillers et conseillères agricoles.

En ateliers les participants ont exprimé leurs inquiétudes et leurs difficultés vis-à-vis du réseautage. D'abord, la difficulté de s'entendre sur une définition commune, de bien comprendre tous les concepts, ce n'est pas évident. Il y a également une certaine inquiétude chez les organismes eux-mêmes et en regard de leur identité: allons-nous nous y retrouver? Inquiétude quant à la protection des renseignements personnels, au financement, etc. Le message est clair il faut continuer d'informer et de sensibiliser les divers intervenants en les impliquant le plus possible au cœur même de nos actions.

Le forum a favorisé un échange sain et formateur pour l'ensemble des intervenants et permettra au Comité sur les services-conseils de la Chaudière-Appalaches d'élaborer des actions éclairées en vue de continuer à travailler au développement des services-conseils non liés en région.

Une autre dimension se situe au niveau des dispensateurs de services eux-mêmes. La force d'un réseau de conseillers est d'autant plus sécurisante pour le receveur de service s'il peut espérer que son conseiller est bien entouré et structuré dans l'organisation du service offert et que l'expertise dont il bénéficie est adéquate.

Le but recherché est d'améliorer la qualité des services-conseils non liés sachant que chacun de nous a son idée face à l'utilité de ceux-ci. Pour ma part, je crois que c'est le meilleur investissement qu'une entreprise agricole puisse faire à court, moyen et long terme. Les montants investis dans les entreprises agricoles sont tellement élevés alors que les retours sur les investissements sont beaucoup plus bas que dans les autres secteurs de l'activité économique. Et que penser des marges bénéficiaires assez minces la plupart du temps? La bonne décision appuyée sur un conseil de qualité devient un facteur stratégique important pour le développement futur de l'entreprise. Une mauvaise décision et la survie de l'entreprise peut être mise en cause.

Par ailleurs, la décision vous revient, producteurs et productrices agricoles. C'est vous qui devez, après analyse, comparaison, lecture et consultations, faire le bon choix. Donc, la préoccupation première pour un service-conseil de qualité devrait être son accessibilité et une réponse appropriée aux besoins exprimés par les exploitations. Mais ce qui fait réellement la différence, ce sont les personnes. Le service-conseil c'est avant tout un échange entre deux personnes. Établir ce fameux lien de confiance si nécessaire, voilà la clé du succès.

ACCUEIL



vos commentaires

Agriculture, Pêcheries
et Alimentation
Québec 

2002-04-29



La richesse d'un propriétaire: un boisé de ferme

Donald Lemelin, ingénieur, conseiller régional en conservation des ressources

Dissocier ferme et boisé est très difficile à concevoir, même en ce début de 21^e siècle, où le prix élevé des terres et leur rareté sont une réalité. Du plus loin qu'on se souvienne, le boisé a été une richesse et une fierté pour le producteur agricole. Celui-ci prend soin de ce patrimoine souvent familial, il le dorlote et le surveille. Cette richesse prend diverses facettes, selon les intérêts du propriétaire.

On peut penser que le premier intérêt à posséder un boisé est d'ordre économique. Le propriétaire y prélève une certaine quantité de bois pour le chauffage, le sciage ou pour en tirer un revenu supplémentaire. Ce prélèvement se fait avec soin, de façon à en préserver le potentiel. On évite donc la coupe à blanc.

Le boisé est aussi un lieu de loisir et de détente. Un petit camp y est souvent construit, où les enfants élaborent un monde imaginaire d'extraterrestres, de visiteurs, de recherches et de batailles épiques. Les plus vieux s'initient aux rudiments de la chasse avec leurs parents, qui ne manquent pas eux non plus une saison. On s'y retrouve comme dans un lieu paisible et calme. Un sondage réalisé par les deux agences forestières de la région auprès des propriétaires de boisés révèle que, outre la récolte de matière ligneuse, ces derniers ont des intérêts de récréation, pour 50% des répondants, et de chasse, pour 40%.

Au point de vue agronomique, le producteur se pourvoit ainsi d'un brise-vent naturel qui diminue l'érosion éolienne, l'évapotranspiration et l'érosion du sol par l'eau. De plus, le boisé est un habitat faunique qui assure un contrôle biologique des espèces nuisibles. Il permet de créer un microclimat favorable aux cultures. Un nouvel intérêt est de le considérer comme un moyen pour diminuer les odeurs, les feuilles des arbres servant de capteurs de poussières et d'odeurs.

Le boisé sur une ferme apporte à la beauté du paysage en y ajoutant de la diversité. Le tout change au gré des saisons. Le paysage se compare aux aménagements autour des maisons: la pelouse

est agrémentée de fleurs, d'arbustes, d'arbres et de bosquets, tout comme les différentes cultures avec les bosquets, les haies brise-vent et les boisés. Les contrastes de hauteurs, de couleurs, de formes et de textures contribuent à l'harmonie et à la beauté de l'environnement.

Le propriétaire considère le boisé comme une réserve écologique qui est le dernier refuge pour certaines espèces. Lorsqu'il est seul sur une ferme, il peut paraître de moindre importance, mais si tous ces boisés se touchent, on est en présence d'un milieu beaucoup plus important pour la faune. Un corridor faunique est ainsi créé. La littérature mentionne qu'une superficie de 30% en boisé est le seuil pour assurer la biodiversité d'un milieu.

Devant un tel joyau, que penser du propriétaire qui gruge année après année le peu de boisé qu'il possède. Pense-t-il à la vue d'ensemble en regardant d'aussi près son besoin de terres cultivables? Songe-t-il à l'héritage qu'il laisse à sa succession? À trop regarder de près l'arbre, il en oublie la forêt!

Références: Langevin, Renée. *Guide de conservation des boisés en milieu agricole*, Environnement Canada, 1997, 6 p. Desjardins, Sylvie. *Les enjeux d'un aménagement forestier durable dans la région de Chaudière-Appalaches*, Société de la faune et des parcs du Québec, version préliminaire, 20 mars 2002, 18 p.

ACCUEIL



vos commentaires

Agriculture, Pêcheries
et Alimentation
Québec 

2002-04-29



Le contrôle du déboisement: un pouvoir municipal reconnu

Marc-André Bertrand, agronome, conseiller en aménagement du territoire et en développement rural

Depuis quelques années, les MRC ont commencé à élaborer des règlements de contrôle du déboisement. Ce pouvoir est dévolu aux municipalités régionales de comtés (MRC) et aux municipalités locales par le paragraphe 12 du deuxième alinéa de l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Par le passé, ce pouvoir était surtout utilisé par les municipalités comme moyen d'embellissement des milieux urbains ou pour contrer certaines nuisances. Cependant, depuis quelques années, le développement de coupes intensives, autant en exploitation sylvicole que pour la mise en valeur de superficies agricoles, a amené les MRC à étendre leurs pouvoirs de contrôle de l'abattage des arbres vers un contrôle des coupes forestières. Présentement, sur les dix MRC du territoire, neuf possèdent un règlement de contrôle intérimaire encadrant les travaux de coupe forestière. Seule la MRC de L'Islet n'a pas de tel règlement, mais elle devrait en élaborer un sous peu.

Lorsqu'une MRC élabore un règlement de contrôle intérimaire ou propose une modification à son schéma d'aménagement, le MAPAQ, par l'entremise des avis gouvernementaux prévus à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, peut exiger que la MRC modifie son projet de règlement de façon à permettre une plus grande ouverture à la mise en valeur agricole. Ces avis sont basés sur le contenu des orientations gouvernementales en matière d'aménagement concernant la protection du territoire et des activités agricoles. Ces orientations constituent le cahier de charge que le gouvernement impose aux MRC en ce qui regarde l'aménagement du territoire.

De façon générale, le MAPAQ demande à ce que le déboisement à des fins de mise en valeur agricole soit possible, même s'il peut être balisé de façon à éviter que le développement de l'agriculture ne se fasse au détriment des autres activités et occupations du sol possibles ou nécessaires en milieu agricole. Les MRC doivent justifier l'application de contraintes importantes au développement de l'agriculture, d'autant plus que le potentiel agricole du sol qui supporte les

boisés est élevé. Parmi les justifications possibles, la valeur écologique du boisé, la faible portion de boisés résiduels et la présence d'habitats fauniques sont des motifs qui peuvent être invoqués.

Les réglementations adoptées par les MRC ont été élaborées avec l'aide des deux agences de mise en valeur de la forêt privée de la région, de façon à normaliser la nomenclature des activités de récolte et les appellations des peuplements et des essences forestières. Généralement, les superficies en culture peuvent être augmentées de 30 à 40% à même le boisé de ferme résiduel, à la condition de conserver des lisières sous couvert forestier le long des lignes de côté et de la ligne arrière de la propriété. Ces normes varient cependant d'une MRC à l'autre. De plus, l'agriculteur qui veut déboiser des espaces afin d'augmenter ses superficies en culture doit généralement mettre ces sols en culture dans un délai de deux ans suivant les travaux de déboisement.

Il peut arriver qu'un agriculteur voulant augmenter la superficie en culture de sa propriété doive affronter une telle réglementation. Dans ce cas, nous croyons que les règlements adoptés jusqu'à maintenant par les MRC ont leur raison d'être si on veut maintenir une diversité écologique de nos milieux et surtout éviter que la trop forte intensité de notre activité agricole soit en elle-même une nuisance à la pérennité de l'agriculture, dans une optique de développement durable.

Si vous prévoyez procéder à des travaux de déboisement afin d'augmenter les superficies que vous cultivez, vous devez vérifier auprès de votre inspecteur municipal si un règlement de contrôle du déboisement s'applique sur le territoire de votre municipalité et, dans l'affirmative, effectuer les démarches d'obtention d'un permis à cet effet avant de débiter les travaux. La personne qui commence des travaux de déboisement sans avoir obtenu les permis nécessaires ou sans respecter les normes en vigueur s'expose aux amendes prévues aux règlements de contrôle du déboisement.

L'agriculture est une activité biologique qui trouve des avantages à se développer dans des milieux diversifiés.



vos commentaires





En Alberta, un voyage exploratoire fructueux

Denis Brouillard, agronome, conseiller régional en production animale

Un groupe de producteurs branchés sur les niches commerciales du bœuf a participé à un voyage en Alberta du 27 novembre au 2 décembre derniers. Le thème du voyage était «Le bœuf de marque». Les éleveurs invités au voyage avaient précédemment démontré de l'intérêt pour les niches commerciales du bœuf, ou marchés particuliers. Un programme chargé nous a permis de visiter pendant cinq jours et demi.

Durant ce voyage, nous avons beaucoup parlé de bœuf, c'est-à-dire de la viande bovine. Nous en avons aussi goûté de l'excellent. Évidemment, nous sommes allés voir des bovins de grande valeur génétique, principalement des races Angus, Gelbvieh et Parthenaise. Il nous a également été possible de visiter deux centres d'insémination artificielle, le Centre de recherche de Lacombe, l'Association Angus canadienne, l'abattoir Bouvry et plusieurs éleveurs, dont trois qui utilisent le mode biologique.

Calgary étant le haut lieu de la production et de la transformation du bœuf au Canada, nous en avons profité pour nous informer sur les projets de bœuf de marque. Ceux-ci sont le plus souvent élaborés par des transformateurs ou des producteurs en collaboration avec le Centre d'information sur le bœuf (CIB). Nous avons pu constater qu'il existe déjà plusieurs programmes de publicité sur le bœuf, dont des marques aux caractéristiques distinctives. D'autres programmes sont en voie d'élaboration. En somme, les programmes de bœuf de marque sont en plein essor et le CIB y contribue très activement. Le concept du bœuf de marque a déjà fait ses preuves en augmentant la confiance et la fidélité des consommateurs qui sont prêts à payer un peu plus pour être satisfaits.

Le Centre de recherche de Lacombe compte plusieurs chercheurs en qualité du bœuf. De nombreux projets de recherche ont été menés et d'autres sont en préparation sur les facteurs influençant la tendreté du bœuf. Ces facteurs sont complexes; tous les muscles d'une carcasse ne réagissent pas également à des traitements tels la maturation et le stimulus électrique. Par ailleurs,

on constate que le persillage n'a que peu d'influence favorable sur la tendreté.

Ce voyage a aussi été l'occasion de constater l'avantage de l'hybridation des taures et des vaches. Elles sont hybrides parce qu'elles sont issues de parents pur-sang. Celles qui nous ont impressionnés sont de père Gelbvieh et de mère Angus. Elles sont élevées dans un climat rude, sans bâtiment. Les caractéristiques recherchées sont souvent la fertilité, la rusticité, la stature modérée, la docilité, le faible coût d'entretien, le pis ainsi que les membres. Ces caractéristiques font de ces hybrides des sujets de remplacement très avantageux. D'autres exemples d'hybridation sont avantageux aussi. Avec ce genre de femelles, utiliser un taureau de race terminale permet de tirer le profit maximal du troupeau. Mais il ne faut surtout pas garder des génisses issues du taureau terminal. Nos rencontres avec des éleveurs extraordinaires ont suscité des relations d'affaires durables et nous profitons maintenant de leurs bons conseils, tant en hybridation que dans d'autres domaines.

Nous avons visité des producteurs de bœuf biologique membres d'un groupe formé dans le but de se donner les moyens d'occuper un marché et de fournir régulièrement une clientèle, située autant en Colombie-Britannique qu'en Alberta. Ce groupe de sept producteurs est né de la volonté de ceux-ci d'augmenter leurs revenus. Ils y sont arrivés. Il semble que leur principale difficulté vienne du fait qu'ils font tous vèler au printemps. Cela désorganise la finition des bouvillons puisqu'ils doivent en retarder certaines pour pouvoir en abattre à l'année longue.

Tout au long du voyage, l'ambiance fut excellente. Les producteurs qui sont venus formaient un groupe homogène, ils étaient tous motivés par le thème du bœuf de marque. Étant donné que le plaisir croît avec l'usage, ils sont prêts à repartir en voyage, principalement aux États-Unis, pour en apprendre davantage sur les niches commerciales du bœuf. Il est vrai qu'il s'agit d'un sujet très à la mode en Amérique du Nord présentement.



vos commentaires



2002-04-29



Le sureau, vous connaissez?

Luc Urbain, agronome, Conseiller régional en horticulture

Il y a un an, je recevais un appel d'un industriel de Montréal qui me demandait où il était possible de se procurer plusieurs tonnes de fruits du sureau. Je connaissais le sureau pour la production de gelée et je m'informai s'il croyait qu'il y avait un marché suffisant pour un tel volume pour la transformation. «Mais pas du tout, me dit-il, c'est pour la production de colorants naturels, pour l'alimentation.»

Monsieur Côté continua en m'expliquant que sa compagnie, Colarôme inc., avait développé un procédé qui lui permettait d'extraire les propriétés colorantes de plusieurs plantes, dont le Sureau du Canada. J'appris que des essais préliminaires avaient démontré une très grande stabilité du colorant à base de sureau et qu'il y avait une forte demande pour ce type de produit. À preuve, les échantillons conçus avaient amené plusieurs entreprises à signifier à Colarôme leur intérêt pour commander cette teinture. Mais faute de matière première, monsieur Côté doit encore retenir cet enthousiasme.

Le Sureau du Canada (*Sambucus canadensis*) est une plante indigène de l'Est de l'Amérique du Nord. On le trouve en bordure des bois ou des routes forestières. Son fruit, de couleur noir-pourpre, se forme en grappes en bout de tiges. Connue également du côté anglophone sous le nom de *elderberry*, le sureau est utilisé pour la confection de confitures, de gelées et de vins. Le plant est aussi utilisé pour les aménagements paysagers, pour la stabilisation des berges de cours d'eau et comme haie brise-vent.

Sa culture en plein champ est relativement facile car le plant s'adapte bien à tous les types de sol, à la condition qu'ils soient bien drainés. Puisque c'est une culture pérenne, il faut au préalable bien préparer le site. Une analyse du sol permet de mieux connaître les éléments fertilisants présents et d'apporter les correctifs nécessaires avant la plantation. Le pH doit être ajusté à 6,0-6,5 et les principales mauvaises herbes vivaces doivent être éliminées.

La plantation sur paillis de plastique se fait facilement à l'aide de jeunes plants forestiers, disponibles dans quelques pépinières au Québec. La première année, le plant est sensible à la sécheresse et une attention particulière doit être apportée. Les distances de plantation sont de 1 mètre entre les plants et de 4 ou 5 mètres entre les rangs. Il en résulte une densité de plantation de 2000–2500 plants/hectare (ha). Le plant de sureau requiert une taille annuelle; il faut éliminer les vieilles tiges, car la plus grande production se fait sur des tiges âgées d'un à deux ans. Une taille complète au ras du sol peut aussi être effectuée, mais une année de production est alors perdue à tous les 3 ou 4 ans. Le plant est peu sensible aux maladies et aux insectes. Les oiseaux peuvent cependant occasionner des dommages.

La récolte s'effectue entre la mi-août et la mi-septembre. Pour la production de teinture, il n'est pas nécessaire de ramasser chaque fruit individuellement; la grappe complète est cueillie. Le fruit doit être refroidi rapidement et conservé ainsi pour ne pas perdre ses propriétés colorantes. Des rendements de 5 à 8 tonnes sont possibles sur une plantation de 3 ou 4 ans et certains obtiennent jusqu'à 12 tonnes/ha.

Des cultivars de sureau ont été sélectionnés à la station de Kentville, en Nouvelle-Écosse, au début des années 60. Ces sélections sont conservées dans une banque génétique en Ontario et pourraient être disponibles pour des essais de comparaison avec le sureau indigène. Nous désirons évaluer en région cette production, mais aucun budget n'est présentement disponible. Le prix du fruit pourrait se situer à 800\$/tonne, donnant un revenu brut potentiel de 4000 à 6000\$/ha. Cependant, il reste plusieurs réponses à trouver concernant la régie de production, la protection et le rendement réel.

Pour l'instant, nous recherchons quelques producteurs pour un essai préliminaire en région avec des plants de sureau indigène: de jeunes boutures sont disponibles dans des pépinières spécialisées. Il est évident que nous ne pourrions pas concurrencer la valeur de certaines productions horticoles telles que la fraise, la framboise ou le bleuets en corymbe. Nous visons surtout des producteurs qui ont des terres inutilisées ou des terrains pour le reboisement et qui cherchent un revenu supplémentaire. Si le projet vous intéresse, vous pouvez communiquer directement avec moi au (418) 837-9008, poste 241.



vos commentaires





Concours provincial Agri-génie 2002

Fritz Jean-Pierre, agronome, conseiller agricole

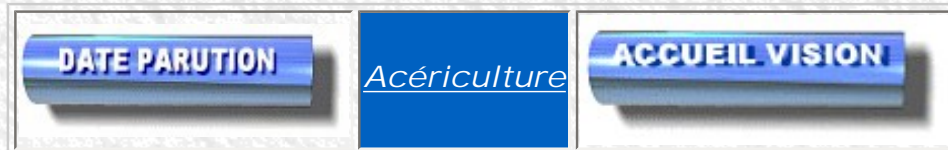
Le centre de services du MAPAQ de Lévis se joint au bureau de direction du Groupe Relève de Bellechasse pour souligner la bonne prestation de Stéphane Leblond, Carole Leblond, François Vermette et Frédéric Pelletier au concours provincial d'Agri-génie 2002. L'événement a eu lieu le samedi 16 mars dernier à Rimouski. Ces jeunes, qui ont représenté la région, ont offert une très bonne performance en se rendant jusqu'à la demi-finale. Mentionnons également qu'une des participantes, Carole Leblond, a gagné cette année la bourse d'études de la FRAQ au cégep Lévis-Lauzon.

Félicitations aux représentants et représentantes du Groupe Relève de Bellechasse. Nous sommes très fiers de vous.



vos commentaires





Techniques de lavage de tubulure

Alain Boily, agronome, conseiller régional en acériculture

Pour que le sirop d'érable ait le goût d'autrefois, il doit être exempt de goûts étrangers. Il est fréquent de constater que, dans certaines érablières, les méthodes de travail utilisées altèrent le sirop. Cela se produit souvent lors de l'entretien du système de collecte, de l'entreposage de la sève, de l'évaporation. Même en fin de saison, il est important de respecter certaines recommandations concernant le lavage, afin de mettre les chances de son côté pour bien préparer la prochaine saison.

Système de collecte de la sève

Le système de collecte de la sève comprend les latéraux (5/16), les collecteurs, les répartiteurs de vide, les transvideurs et le réseau de tuyaux et de raccords entre la station de pompage, les réservoirs, l'osmose et l'évaporateur.

La nature des surfaces à nettoyer: des plastiques et un peu d'acier inoxydable. La nature du contaminant: des micro-organismes (bactéries, levures, moisissures), aucun gras ni minéraux à enlever. Le produit désinfectant à utiliser est un bactéricide et celui qui est recommandé dans le guide *Techniques de lavage et d'assainissement du matériel acéricole (1999)* du CPVQ (Conseil des productions végétales du Québec) est l'eau de javel (l'hypochlorite de sodium). Quand laver? Immédiatement après la dernière coulée.

Le système doit être installé de façon à ce que la sève circule à l'intérieur en pente continue jusqu'à l'usine de pompage. La moindre dépression accumule des produits de lavage. La concentration du produit sera de 600 ppm (parties par million). Nous sommes habitués à des pourcentages, les ppm, c'est beaucoup plus petit. Pour visualiser, un ppm, c'est un milligramme par kilogramme ou bien un millilitre par kilolitre.

UN EXEMPLE

Prenons l'exemple suivant: l'étiquette du contenant indique que la solution est à 12% et on recommande une solution contenant 600 ppm de produit actif (eau de javel). Dans la première colonne de gauche du tableau 1, il suffit de rechercher la concentration égale à 12%. On doit ensuite se déplacer vers la droite et rechercher la valeur la plus près possible de 600 ppm. La dilution à utiliser est indiquée sur la première ligne du tableau et dans le cas de notre exemple, on devra utiliser une dilution d'une partie de produit commercial dans 200 parties d'eau (1:200) pour obtenir une solution de lavage à 600 ppm.

Règle de dilution d'un produit commercial dont la concentration est exprimée en pourcentage

	1:10	1:20	1:40	1:60	1:80	1:100	1:120	1:140	1:160	1:180	1:200	1:250	1:300	1:350	1:400
2%	1820	950	490	330	250	200	170	140	120	110	100	80	70	60	50
4%	3640	1900	980	660	490	400	330	280	250	220	200	160	130	110	100
6%	5450	2860	1460	980	740	590	500	430	370	330	300	240	200	170	150
8%	7270	3810	1950	1310	990	790	660	570	500	440	400	320	270	230	200
10%	9090	4760	2440	1640	1230	990	830	710	620	550	500	400	330	280	250
12%	10910	5710	2930	1970	1480	1190	990	850	750	660	600	480	400	340	300

Note: la partie ombragée représente la solution de l'exemple

La solution préparée doit être utilisée dans la journée, sinon, elle perd de son effet. De plus, il faut faire passer la solution en quantité suffisante pour tuer les bactéries. La technique utilisée en fin de saison est la suivante: la solution de lavage est poussée par refoulement (solution+air). Une fois le lavage effectué, on remet le système sous vide durant au moins 12 heures. Le dernier chalumeau de chaque latéral devra être ouvert pour favoriser l'assèchement. Quand ce sera terminé, il faut refermer les chalumeaux.

Autre élément important, toute la sève passe par le transvideur. Portez une attention particulière pour bien laver tous les dispositifs à l'intérieur (flotte, tube, etc.) et rincer le tout avec 5 fois le volume de lavage.



vos commentaires





La rotation des cultures

Pierre Ayotte, technologiste agricole

Pour réussir à optimiser le rendement d'une culture, plusieurs facteurs de base sont à considérer et celui de la rotation des cultures sera davantage décrit ici afin de démontrer son importance.

La rotation des cultures se définit comme une suite de cultures échelonnées au fil des années sur un même champ. Elle peut être de courte durée (2 ou 3 ans) ou s'étaler sur plusieurs années (5 ou 6 ans). Le choix des cultures dépendra des exigences alimentaires des animaux de la ferme ou de la demande du marché, des unités thermiques disponibles, des équipements de récolte et de la disponibilité d'entreposage.

Les avantages d'une rotation sont nombreux et il est important de les mettre à profit dans votre exploitation agricole. En effet, la rotation permet de briser le cycle des maladies lorsque les deux espèces cultivées sont sensibles à la même maladie et qu'elles se succèdent dans le champ. À titre d'exemple, on ne cultivera pas successivement de la moutarde blanche comme plante de couverture à l'automne et du canola le printemps suivant.

Du côté des mauvaises herbes, la stratégie d'intervention pour le contrôle de ces plantes indésirables est différente d'une culture à l'autre. Pour diminuer leur prolifération, on utilisera des moyens mécaniques comme les peignes et les sarclours. On fauchera les refus, on écourtera la durée de la rotation, on utilisera des cultures nettoyantes. Tous ces moyens sont bénéfiques pour la rotation.

Pour limiter les effets néfastes des insectes nuisibles, l'intervention est parfois problématique, surtout lorsque le cycle de reproduction se complète à l'extérieur des champs cultivés, principalement sur les terrains incultes. C'est le cas du charançon de la silique, qui occasionne une baisse de rendement de canola puisque cet insecte nuit au développement de la fleur.

Une prairie en rotation apporte de nombreux avantages. Les principaux sont l'augmentation de la vie microbienne dans le sol et la diminution de la compaction des sols et de l'érosion hydrique ou éolienne. L'apport de matière organique favorise l'accroissement et l'activité des vers de terre. En conséquence, il y a une meilleure infiltration de l'eau dans le profil du sol, et du même coup, les racines de luzerne et de brome explorent un plus grand volume de sol. On fait aussi une économie de fertilisant azoté en incluant une légumineuse dans la rotation. Une plante de couverture en automne va stocker des éléments nutritifs du lisier, en particulier les nitrates, pour les rendre disponibles à la culture au printemps suivant.

Comme vous l'avez constaté, l'objectif d'une bonne rotation est de maintenir la productivité du sol. Une ferme en production animale aura parfois une rotation différente d'une ferme dont l'activité principale est la production végétale. Par ces conditions spécifiques, la disponibilité et la diversité des fertilisants seront prises en considération. Dans un cycle complet de rotation, les cultures requièrent différents fertilisants, ce qui crée à long terme un équilibre entre les éléments nutritifs dans le sol. De plus, les diverses cultures d'une rotation permettent une distribution de la main-d'œuvre pour la période s'étalant du semis à la récolte.

LA FERME PORCINE

Les monogastriques requièrent principalement des concentrés énergétiques et protéiques. Le scénario d'une entreprise porcine peut être le suivant: maïs-grain (1 à 3 ans) - soya - blé - orge (facultatif). Dans ce scénario, on évitera de placer le blé immédiatement après le maïs puisque la fusariose du maïs serait inévitablement transférée au blé.

Depuis l'introduction du canola, une maladie commune à cette céréale et au soya existe: la pourriture sclérotique. Dans ce cas spécifique, on peut ajouter une deuxième rotation à la ferme, afin que ces deux cultures ne puissent pas partager les mêmes champs, ou attendre un minimum de deux années avant d'introduire le soya. Dans le cas du canola, il y a une période d'attente de trois années avant de semer à nouveau le champ avec cette culture.

LA FERME LAITIÈRE

Dans le cas d'une ferme laitière, on vise à produire du lait fourrager. Ainsi, le fourrage sera la production majeure. Plusieurs scénarios sont possibles selon qu'une autre production animale est complémentaire ou que les pâturages font partie de la régie des cultures. Voici un exemple: maïs-grain - maïs-ensilage - orge - luzerne-mil (2 à 4 ans). Le soya peut être inclus entre les deux cultures de maïs. En absence de maïs, la rotation sera: une céréale - luzerne-mil (3 à 5 ans). Ce type d'exploitation favorise une meilleure conservation des sols, étant donné la plus longue durée d'un couvert végétal avec la luzerne-mil.

LA FERME DE GRANDES CULTURES

Le scénario pour une ferme de grandes cultures est sensiblement le même que pour les deux types d'exploitations précédents, s'il y a une disponibilité de lisier. Il est même recommandé d'échanger des champs avec une exploitation laitière afin d'inclure un mélange luzerne-mil à votre exploitation. Pour ce cas particulier, les deux rotations suivantes sont proposées: a) luzerne-mil (2 à 3 ans) - blé - maïs-grain - maïs-grain; b) luzerne-mil (2 ans) - canola - blé - orge. En absence de plantes fourragères, on pourra opter pour cette rotation: maïs-grain (2 à 3 ans) - soya - blé (facultatif). Les nodules des racines de soya vont contribuer à fournir une partie de la fertilisation azotée nécessaire au blé ou au maïs-grain.

La culture du lin à graines commence à gagner en popularité étant donné les effets bénéfiques de certains acides gras pour l'alimentation animale. Concernant cette culture dans la rotation, une recherche en Saskatchewan indiquait que le lin donne un rendement moindre après le canola, ceci étant causé par la décomposition des tiges sur le sol ou sous le labour. Au Manitoba, la recherche indique que les résidus des tiges de canola nuisent peu au rendement des graines de lin, même s'il y a une faible réduction certaines années. Comme précédent cultural au lin, les céréales et le maïs sont les cultures compatibles, même si la rhizoctonie peut apparaître. Comme cette maladie est présente dans la culture de la pomme de terre, on évite d'inclure cette culture dans la rotation avec le lin.

LES HERBICIDES

Les résidus d'herbicides existent potentiellement dans le sol après une pulvérisation et le rendement des cultures suivantes peut être grandement touché par ce moyen de répression des mauvaises herbes. De ce fait, n'oubliez pas de lire les restrictions écrites sur les étiquettes. Les indications sur la dose d'herbicide pour la culture traitée et sur les cultures possibles après quelques mois vous aideront à planifier vos rotations.

On peut finalement comparer une rotation des cultures à une recette qu'une ferme adapte à ses besoins. Comme vous avez pu le constater, la monoculture n'offre pas d'avantages à une exploitation agricole. Pour une agriculture durable, n'oubliez pas l'importance d'une bonne rotation adaptée à vos besoins.

ACCUEIL



vos commentaires

Agriculture, Pêcheries
et Alimentation
Québec 

2002-04-29



Nouveautés

Louis Robert, agronome, conseiller en grandes cultures

Pour les personnes en quête de nouveautés, voici de l'information sur un nouveau guide de référence ainsi que sur les essais effectués en 2002 par le MAPAQ.

Le guide de référence en fertilisation du CRAAQ

Depuis 1994, année de révision des Grilles de référence en fertilisation du CPVQ, l'Association des fabricants d'engrais du Québec (AFEQ) s'est dissociée de celui-ci et a publié ses propres grilles en parallèle. Au cours de l'été 2002, le Centre de référence en agroalimentaire du Québec (CRAAQ, organisme regroupant les CPVQ, CPAQ et GEAGRI), publiera une nouvelle édition du Guide de fertilisation, conjointement avec l'AFEQ, qui est rentrée dans les rangs, non sans heurts. La nouvelle publication comportera plusieurs nouveaux chapitres (notions de fertilité, calibrage des épandeurs, fabrication des engrais minéraux, travail réduit, etc.) ou nouvelles versions de chapitres (chaulage), mais présentera essentiellement les mêmes grilles, c'est-à-dire les mêmes quantités d'éléments nécessaires selon la teneur du sol, sauf pour quelques exceptions: la fertilisation phosphatée du maïs-grain et de la pomme de terre s'appuiera sur la saturation du sol en phosphore, selon le rapport phosphore/aluminium (P/Al), au lieu de simplement sur la teneur du sol en phosphore disponible. Il est important de se rappeler qu'il s'agit, comme pour toutes les éditions précédentes, d'un document de référence, et non pas de recommandations de fertilisation comme telles; et que seul l'agronome qui vous conseille est responsable des recommandations finales qu'il aura signées.

LES ESSAIS 2002

Vous entendrez sûrement parler d'ici l'automne des nombreux essais auxquels les agronomes et les techniciens du MAPAQ seront associés, avec les conseillers des clubs agroenvironnementaux. D'abord, du côté du travail du sol, l'effet de l'aérateur de sol («Aerway») sera comparé à ceux des outils conventionnels sur plusieurs sites. Ensuite, un autre dispositif, la rotobèche, a été passé dans une prairie du Centre de recherche de l'IRDA à Saint-Lambert, à l'automne 2001, juste à côté du labour et des parcelles qui seront semés directement en orge, avec 3 doses d'azote. La fertilisation azotée du maïs sera aussi examinée sur plusieurs sites. On sait que sur plusieurs de nos sols riches en matière organique,

bien drainés et engraisés au lisier ou au fumier par le passé, on pourrait réduire substantiellement l'azote sans nuire au rendement. Il reste à préciser la quantité selon différents scénarios, ce que nous évaluerons en 2002. Si tout se passe comme prévu, plusieurs producteurs participeront à un réseau d'évaluation d'un semoir à céréales doté des caractéristiques suivantes: un mécanisme pneumatique de distribution de semences et un semis dont les rangs sont espacés de 10 cm (4 po).

Quant aux nouvelles cultures, les essais de lin de provende, de triticales de printemps et de lupin se poursuivront sur de plus nombreux sites. Le lupin, récolté soit pour la graine comme source protéique pour l'alimentation à la ferme du troupeau laitier, soit pour l'ensilage, sera cultivé sur de plus grandes surfaces en intégrant les enseignements des deux dernières saisons: variété plus hâtive, semis hâtif, traitement herbicide, choix de champs bien drainés semés à basse vitesse, etc. Les céréales d'automne, graduellement, gagnent aussi du terrain et feront l'objet d'une tournée tôt ce printemps pour constater la survie et l'état phytosanitaire. Mais avec l'hiver doux que nous avons eu cette année, il ne devrait pas y avoir de problème de ce côté. (voir «Les semis: petits rappels»)



vos commentaires



2002-05-02



Le colloque en production laitière 2001: un franc succès

Clément Plante, agronome

Près de 600 personnes ont participé au colloque régional en production laitière le 28 novembre 2001, à Saint-Henri, et le 29 novembre 2001, à Saint-Georges. Cette année, le thème était «Gérer la vache et l'humain».

Les commentaires recueillis par les fiches d'évaluation complétées révèlent que les participants se sont dits «très satisfaits» du programme dans une proportion de 60%, et «satisfaits» pour 40% des répondants. Par ailleurs, tous les sujets traités ont obtenu les cotes «bon» et «très bon», dans des proportions variant entre 70 et 100%. La conférence «Le stress en agriculture, faut qu'on s'en parle», donnée par madame Pierrette Desrosiers, a obtenu une note parfaite de 100%.

Très heureux de la participation et du degré de satisfaction, le comité organisateur, composé de quatre personnes du MAPAQ et de représentants des SGA, du CIAQ, du PATLQ et des CAB de la région de Chaudière-Appalaches, désire remercier les nombreux commanditaires qui ont contribué au succès de cette journée.



vos commentaires

2002-05-02